

# Budget 2019

## Mission Outre-mer



**UN BUDGET  
DE TRANSFORMATION  
POUR LES OUTRE-MER**



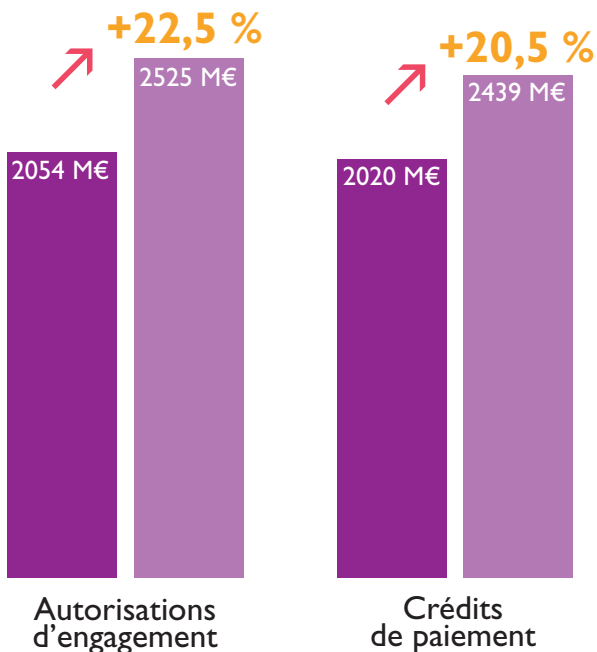
# M



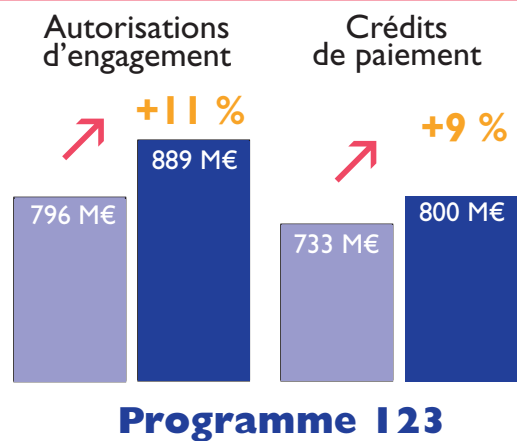
# UN BUDGET 2019 DE TRANSFORMATION POUR LES OUTRE-MER

- Le budget de la mission « Outre-mer » traduit la **dynamique des Assises** au service des projets des territoires.
- Il porte l'ambition d'une **action publique rénovée et renforcée** pour à la fois plus d'Etat et mieux d'État outre-mer.

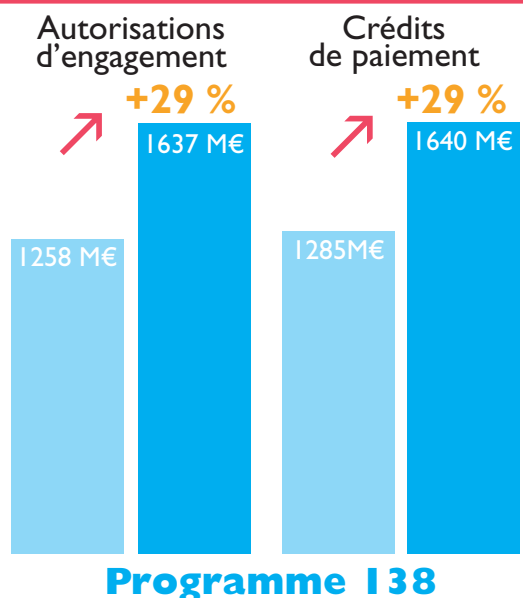
Une augmentation  
de plus de 20% par rapport à 2018



+ 11% sur le programme 123 du fait de la budgétisation de nouveaux outils d'intervention en contrepartie de dépenses fiscales rationalisées



+ 29% sur le programme 138 qui connaît de profonds changements suite à la réforme des exonérations de charge et de leurs modalités de financement et à la budgétisation de nouveaux moyens d'intervention en faveur des entreprises



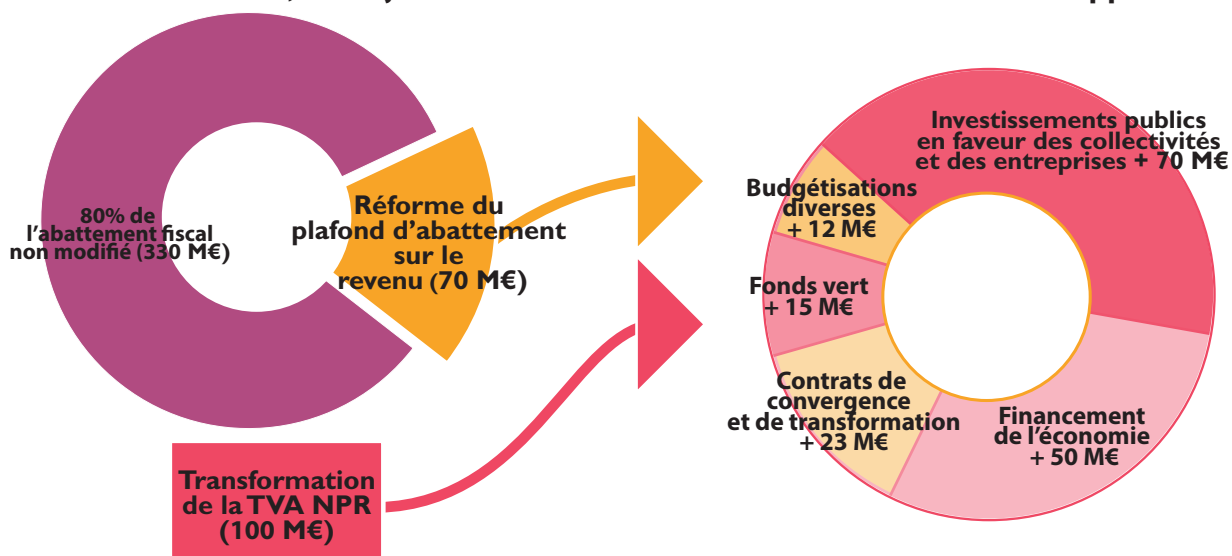


# METTRE LA DÉPENSE AU SERVICE DE TOUS

- ⇒ Les outre-mer bénéficieront dès 2019 de 170 M€ de moyens supplémentaires issus de la réforme de l'abattement d'impôt sur le revenu et de la transformation de la TVA non perçue récupérable (NPR).
- ⇒ 100% des marges de manœuvre réinvesties outre-mer.
- ⇒ Sur le quinquennat, ce sont près de 700 M€ de moyens nouveaux pour financer l'amélioration des conditions de vie des ultra-marins et les projets des territoires.

Deux réformes, un objectif...

...170 M€ au service du développement



## ZOOM sur l'évolution du plafond de l'abattement fiscal : une mesure de solidarité en faveur de l'égalité et de la justice sociale

- ⇒ Un avantage qui creuse les écarts de revenus alors que les outre-mer sont les territoires les plus inégalitaires de l'Union européenne.
- ⇒ Près de 3/4 de cet avantage bénéficie à 10% des contribuables.
- ⇒ Un avantage redéployé au profit de tous : écoles, routes, réseaux d'eau, équipements sportifs...

### QUOI ?

- Maintien des taux d'abattement de 30% et 40%.
- Désormais, les plafonds sont fixés à 2 450 euros en Guadeloupe, en Martinique et à la Réunion et à 4 050 euros en Guyane et à Mayotte.

### QUI ?

- 96 % des foyers fiscaux ultramarins **NON CONCERNÉS** par la réforme.
- Environ 48 000 foyers fiscaux seront impactés par la modification des plafonds de l'abattement.
- 330 M€ d'avantage fiscal maintenu pour les ultra-marins.

### EXEMPLES :

- ⇒ Un couple sans enfant déclarant 33 000 € de revenus annuels : **non concerné**.
- ⇒ Un célibataire déclarant 40 000 € de revenus annuels : **non concerné**.
- ⇒ Un parent isolé de deux enfants déclarant un salaire de 60 000 € : **non concerné**.
- ⇒ Un couple sans enfant (résidant à La Réunion, en Martinique ou en Guadeloupe) déclarant un salaire de 80 000 € : **augmentation d'impôt de 800 €/an, maintien d'un avantage de plus de 2 000 € par rapport à l'Hexagone**.
- ⇒ Un couple avec quatre enfants (résidant en Guyane ou à Mayotte) déclarant un salaire de 120 000 € : **augmentation d'impôt d'environ 900 €/an, et maintien d'un avantage de plus de 3 800 € par rapport à l'Hexagone**.



# TRANSFORMER LES TERRITOIRES

*Territoires à vivre, territoires accompagnés*



- **Le fonds exceptionnel d'investissement (FEI) est porté à 110 M€ (+175 %)**

Doté de 500 M€ sur le quinquennat, le FEI change de dimension au service du développement local, du rattrapage en termes d'investissements structurants et du financement des projets indispensables à la vie des entreprises.



- **23 M€ supplémentaires au bénéfice des nouveaux contrats de convergence et de transformation**

179M€ seront consacrés en 2019 par le ministère des outre-mer aux opérations contractualisées avec les collectivités, soit 17% de plus qu'en 2018. Au total, plus de 2 Mds€ de crédits État sur 4 ans seront mis à disposition des projets des territoires dans le cadre d'une contractualisation élargie à de nouveaux acteurs.



- **Plus de 90 M€ consacrés au financement des constructions scolaires pour les territoires prioritaires**

En accompagnant plus particulièrement la Guyane, Mayotte et Saint-Martin, l'État tient les engagements pris dans le plan d'urgence Guyane de 2017, dans le plan Mayotte de 2018 et à la suite du passage de l'ouragan IRMA à Saint-Martin.



- **Un effort exceptionnel de l'État en faveur des collectivités les plus fragiles**

En « recentralisant » le RSA à hauteur de 142 M€ en Guyane et 22 M€ à Mayotte, l'État soulage ces deux territoires d'une dépense dont le poids et la dynamique étaient insoutenables.

En décidant d'affecter 51M€ à la compensation des pertes de recettes d'octroi de mer de la collectivité territoriale de Guyane et du Département de Mayotte, l'État les accompagne dans le financement des projets et infrastructures indispensables à leur développement.



- **40 M€ dédiés aux dispositifs de soutien aux collectivités mis en œuvre par l'AFD**

Ces crédits financent des emprunts bonifiés, la mise en œuvre du « fonds vert » et un appui direct à la maîtrise d'ouvrage au profit des collectivités des outre-mer.



- **La mobilité des ultra-marins reste au cœur des priorités du Gouvernement**

La subvention à l'Agence de l'outre-mer pour la mobilité (LADOM) est augmentée de 2,3 M€ pour le développement de la formation en mobilité et pour renforcer la capacité des ultramarins à s'insérer dans la vie professionnelle. Par ailleurs, les crédits du fonds d'échanges éducatifs, culturels et sportifs (FEBECS) sont doublés et portés à 2 M€ en 2019.



# NOUVELLE DONNE ÉCONOMIQUE POUR LES OUTRE-MER

*Territoires pionniers, territoires de rayonnement*

**Le Gouvernement engage une réforme d'ensemble pour transformer l'écosystème économique ultra-marin.**

- **Le budget outre-mer s'adapte aux réalités économiques des territoires pour gagner la bataille de l'emploi**

Afin d'améliorer la compétitivité des entreprises et encourager la création d'emploi pérennes, un dispositif d'allègement du coût du travail rénové est porté par le budget outre-mer.

Pour 2019, 1 380 M€ sont donc prévus afin de diminuer le coût du travail des entreprises ultra-marines, contre 1 080 M€ en 2018. Ces évolutions résultent des nouvelles modalités de financement des exonérations liées à la réforme nationale.

Au total, l'ensemble des mécanismes d'allègement du coût du travail outre-mer (spécifiques et de droit commun) sont préservés : il n'y a pas de désengagement financier.

Ensemble des mécanismes d'allègement, relevant ou non du budget des outre-mer	Dispositif actuel 2018	Dispositif de compétitivité des entreprises 2019 à compter du 1 <sup>er</sup> janvier 2019
Exonérations LODEOM	917	0
Exonérations de compétitivité	0	944
CICE pour les entreprises LODEOM	398	0
Allègements généraux	164	217
CICE pour les entreprises aux AG	109	0
Réduction du taux de cotisation d'AM	0	439
Réduction du taux de cotisation d'allocations familiales	148	154
<b>TOTAL</b>	<b>1 732</b>	<b>1 754</b>

- **Deux nouveaux barèmes de compétitivité**

Ces nouvelles exonérations de compétitivité comprendront 2 barèmes, au lieu de 6, qui compléteront le droit commun national.

**La réforme renforce le soutien vers des secteurs d'activité sensibles du fait de leur exposition à la concurrence mais essentiels du fait de leur capacité à créer de la valeur et de l'emploi.**

Régime de compétitivité	Régime de compétitivité renforcée
<b>Construction Tous secteurs (entreprises de moins de 11 salariés)</b>	<b>Environnement Tourisme Recherche &amp; Développement Économie bleue &amp; verte Économie industrielle et agricole Agroalimentaire Numérique</b>

## ● Des zones franches "nouvelle génération"

La multiplication des dispositifs fiscaux zonés sera remplacée par un unique outil : les ZFA « nouvelle génération » dont les niveaux d'exonérations seront bonifiés et les contreparties en matière de formation supprimées.

Taux d'abattements	Régime de droit commun actuel	Régime de droit commun futur	Régime majoré actuel	Régime majoré futur
Impôt sur le bénéfice	35%	50%	60%	80%
CFE	70%	80%	90%	100%
CVAE	70%	80%	90%	100%
TFPB	40%	50%	70%	80%

## ● L'aide fiscale en faveur des investissements en outre-mer sera prolongée jusqu'en 2025

L'aide fiscale en faveur des investissements en outre-mer compense les handicaps structurels dont souffrent les économies ultramarines. Cette aide est indispensable pour leur permettre de rattraper leur retard de développement économique et social.

La durée de validité des mécanismes actuels sera étendue jusqu'en 2025.

## ● De nouveaux outils budgétaires d'intervention déployés en faveur du financement des entreprises

Le budget outre-mer bénéficie de nouveaux outils d'aide au développement économique issus de la budgétisation de 100% des sommes précédemment consacrées à la TVA NPR.

- ⇒ 50M€ consacrés en 2019 au financement de l'économie (programme I38).
- ⇒ 50M€ consacrés au soutien à l'investissement public et contribuant directement l'activité des entreprises (programme I23).



Service de presse

01 53 69 26 74

Twitter : @lesoutremer

Facebook : @lesoutremer

MOM Service presse 28/09/2017